

ANNEXE I

BAREME DU CEPANI POUR LA RESOLUTION DES DIFFERENDS CONCERNANT DES NOMS DE DOMAINE

Les tarifs ci-dessous s'appliquent à la procédure du CEPANI pour la résolution des litiges concernant des noms de domaine (voir l'article 21 du règlement du CEPANI pour la résolution des litiges concernant des noms de domaine).

NOMBRE DE NOMS DE DOMAINE FAISANT L'OBJET DE LA PLAINTÉ	FRAIS
1 à 5	1.750,00 EUR HTVA
6 à 10	2.110,00 EUR HTVA
Plus de 10	A déterminer en accord avec le CEPANI
Procédure d'appel contre une décision du tiers décideur	4.050 ,00 EUR HTVA

Les frais administratifs du CEPANI sont compris dans ces montants. Ces frais administratifs sont soumis à la TVA.

Le paiement doit s'effectuer par virement.

BNP PARIBAS FORTIS BANQUE,

Montagne du Parc 3

1000 BRUXELLES

Numéro de compte: 210-0076085-89

IBAN: BE 45 2100 0760 8589

BIC: GEBABEBB

Suivi de la mention: **DOM- nom de domaine.**

Dès réception du paiement une facture sera adressée au plaignant.